

Résidence de création et de médiation en arts visuels – 8 mois

Le Collectif pour la Culture en Essonne (91) lance un appel à candidatures en direction de plasticien·nes et collectifs d'artistes francilien·nes.

Présentation du CC91

Créé en 1999, le Collectif pour la culture en Essonne (CC91) est un réseau d'acteurs culturels engagé pour favoriser l'accès à la culture pour toutes et tous sur le territoire essonnien. Il rassemble plus d'une cinquantaine de partenaires – structures culturelles et sociales, collectivités territoriales, établissements d'enseignement artistique et scientifique, universités – et œuvre à renforcer la coopération entre professionnels.

Reconnu d'intérêt public et soutenu notamment par le Conseil départemental de l'Essonne, la Région Île-de-France et la DRAC Île-de-France, le CC91 constitue un centre de ressources et d'accompagnement pour les initiatives culturelles du territoire.

Ses actions s'articulent autour de deux axes principaux, la création contemporaine et le champ Art & Science, notamment grâce à la programmation de deux manifestations : *La Science de l'Art* et le festival *Performa* !

Modalités de la résidence

Cette résidence encourage la production d'œuvres relevant des arts visuels via l'attribution d'un budget dédié à la création. L'artiste retenu·e bénéficiera également de l'accompagnement d'acteurs professionnels dans l'élaboration de son projet qui donnera lieu à une exposition itinérante dans les lieux partenaires du CC91 et/ou dans l'espace public.

Par ailleurs, il sera demandé à l'artiste de mener des actions de sensibilisation prenant la forme de rencontres publiques, d'ateliers/workshops de pratique artistique, visite de lieux culturels et de visites d'exposition ou encore cartes blanches auprès de différents publics et scolaires du territoire essonnien. Le calendrier de ces actions, correspondant à un volume minimum de 100 heures réparties entre décembre 2026 et juillet 2027, sera établi par le CC91, en fonction des disponibilités de l'artiste. Selon les budgets finalement sécurisés, le volume horaire pourrait s'agrandir.

Une attention particulière sera portée sur la manière dont les réalisations faites en atelier et les échanges avec les publics pourront nourrir la production des œuvres.

Cette résidence peut inclure la mise à disposition ponctuelle d'un logement au Domaine de Chamarande (sous réserve de validation avec les équipes).

Attention, seuls les artistes d'Île-de-France peuvent candidater car les nombreux déplacements demandés à travers l'Essonne occasionneraient trop de frais de déplacement que nous ne serions pas en mesure de défrayer.

Subventionnement de la résidence

Cette résidence donnera lieu à une demande de subvention par le CC91 auprès de la région IDF dans le cadre de son Programme régional de résidences d'artistes – arts plastiques, numériques et urbains sans laquelle elle ne pourra exister. Le vote de la commission permanente étant programmé à la fin de septembre 2026, **aucune réponse définitive ne pourra être apportée avant cette échéance**. Ce soutien régional implique le respect d'une carence de trois ans avant le dépôt d'une nouvelle demande. Les artistes candidat·es ne doivent pas avoir bénéficié de cette subvention au cours des 3 dernières années. L'artiste bénéficiaire ne pourra pas adresser de nouvelle demande pendant les 3 années suivantes. Cf site de la région : <https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/programme-regional-de-residences-dartistes-arts-plastiques-numeriques-et-urbains>

Budget

Sous réserve du soutien de la région IDF, l'artiste disposera d'une bourse mensuelle de résidence de 2400 € brut pendant 8 mois, incluant la rémunération pour la production d'œuvre·s, les matériaux nécessaires à cette production, les frais occasionnés par les transports et les repas.

Cession de droits de présentation : entre 700 € et 1200€ / mois d'exposition en fonction de la nature de l'exposition et des besoins de montages et démontages réels

Il ou elle percevra également une rémunération horaire de 70 € brut pour les actions menées auprès des publics et en milieu scolaire.

Pour les ateliers, une enveloppe forfaitaire maximale de 80€ par atelier sera attribuée pour l'achat de matériaux.

Ces éléments pourront être discutés et consolidés lorsque l'artiste ou le collectif d'artiste aura été sélectionné par le comité de sélection.

Critères de sélection

Seront favorisés les projets qui ont développé les éléments suivants :

- Être Francilien (en région Ile-de-France) ou d'un département accolé à l'Essonne.
- Qualité du projet artistique / originalité / cohérence sujet - démarche
- Cohérence entre le budget alloué et le projet proposé
- Compétences pour l'animation d'ateliers vers différents types de publics (ou délégation à une personne en capacité de porter les actions, financé sur le budget attribué) – axe lycée à développer particulièrement
- Réflexion écologique dans la démarche artistique et/ou la production et/ou la diffusion
- Réflexion sur l'ancrage territorial essonnien

Date limite de réception des candidatures :

Lundi 6 avril 2026 à minuit

Contact : contact@collectifculture91.com

Candidatures

Les dossiers de candidature doivent impérativement être envoyés par mail avec pour objet : « Candidature Résidence ». Il est demandé la remise d'un seul document en français, au format PDF, comprenant :

- un C.V.
- Dispense de précompte ou indication du statut juridique
- une note d'intention sur le projet envisagé
- quelques propositions d'ateliers destinés à différents publics (classe d'élémentaires, classe de lycéens, groupe de seniors...)
- tout document permettant d'étayer ou d'apprécier le travail du candidat (dossier d'artiste, extraits de catalogue, textes, etc.)

Pour les fichiers excédant 2 Mo, nous vous recommandons un envoi via Smash ou GrosFichiers.

Les dossiers incomplets feront l'objet d'une relance pour compléter le dossier, mais en cas de non-réponse, ils seront exclus de l'appel à candidature.

Calendrier

- Sélection de l'artiste finaliste : 24 avril
- Dépôt de la demande d'aide auprès de la Région IDF par le CC91 en collaboration avec l'artiste : 12 mai 2026
- Confirmation de l'attribution de la bourse de résidence : début octobre
- Période de résidence : décembre 2026 à juillet 2027
- Expositions : d'août 2027 à juillet 2028